



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

Pole régional des métiers d'art - Changement du mode de gestion

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98503

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

**Pôle Régional de Métiers d'Art &
d'Artisanat**

Pole régional des métiers d'art - Changement du mode de gestion

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 10 mai 1996, vous vous êtes prononcés pour la création d'un pôle des métiers d'art et d'artisanat à Niort.

La Ville de Niort a joué un rôle important dans le lancement de ce projet dont elle est actuellement le support juridique.

Le chemin parcouru permet aujourd'hui de donner au Pôle Régional des Métiers d'Art toute sa dimension en le dotant d'une structure propre.

Après consultation du Comité de pilotage, il est proposé, conformément aux conclusions de l'étude menée par le Cabinet FIDAL, que le Pôle Régional des Métiers d'Arts se constitue sous la forme d'une association de la loi de 1901.

L'activité du Pôle s'articulerait autour des missions suivantes :

- marketing et communication régionale de la filière des métiers d'art
- commercialisation de produits métiers d'art
- animation et promotion des métiers d'art régionaux
- formation
- définition des éléments du cahier des charges du futur Centre Régional des Métiers d'Art et études nécessaires
- formalisation de ces missions et médiatisation auprès du grand public dans le futur Centre Régional des Métiers d'Art
- politique d'animation de cites métiers d'arts en région

L'Etat, la Région Poitou-Charentes et la Ville de Niort, partenaires du Pôle Régional des Métiers d'Art, lui apporteront leur concours selon les modalités précisées par une convention qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal dans sa prochaine séance du 18 décembre 1998.

L'attribution de ces concours fera elle-même l'objet de convention d'objectifs souscrites avec le Pôle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe du dispositif décrit ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)